



Déclaration préalable FSU CDEN du 23/03/2016

Il est d'usage d'exposer dans la déclaration tout ce qui ne pourra y être dit ensuite et notamment tout le mal que la FSU pense de la politique de ce gouvernement ; il ne s'agit plus d'un procès d'intention mais bel et bien d'un bilan au regard d'une politique de plus en plus sécuritaire et de plus en plus libérale : nous en voulons pour preuve l'inefficacité des mesures (de l' ANI au CICE) à inverser la courbe du chômage. Le SNUTEFI-FSU, syndicat de Pôle-Emploi n'est pas dupe quand il voit l'apparition de nouvelles enveloppes pour la formation dont le but est de baisser le nombre de chômeurs à l'approche des élections présidentielles.

C'est aussi au travers du Code du Travail et des règles de la négociation que le gouvernement veut s'attaquer aux droits des salariés : l'inversion de la hiérarchie des normes juridiques permettrait aux employeurs d'imposer leurs règles entreprise par entreprise. Une vague libérale est en train de se transformer en tsunami submergeant les droits sociaux.

Récession historique pour l'ensemble du salariat, il permettrait d'augmenter le temps de travail en baissant les rémunérations tout en facilitant les licenciements et la liste des conséquences est longue.

Les organisations de jeunesse manifesteront demain, jeudi 24 mars. La FSU soutient les manifestations initiées par ces organisations et exige avec elles « le retrait du projet de loi de réforme du code du travail » et une réflexion relative à de nouveaux droits car la modernité est de notre côté. Ce même motif conduit la FSU à se mobiliser avec les salariés du privé et du public ainsi qu'avec les jeunes pour exiger le retrait du projet de loi le 31 mars, jour de grève interprofessionnelle.

La FSU est très attentive aux considérations salariales des personnels. Ces derniers sont soulagés par le dégel du point d'indice. Mais il s'agit désormais de discuter de l'augmentation de la valeur du point afin de réparer l'injustice salariale dont les agents publics sont victimes. Il faut que la revalorisation soit à la hauteur du préjudice subi depuis trop longtemps. En effet, une décennie de faibles revalorisations conjuguées à six années de gel de la valeur du point d'indice ont conduit à une perte de pouvoir d'achat équivalente à près de deux mois de traitement indiciaire par an.

La FSU n'a pas de mots assez durs pour dénoncer les attaques du Code du Travail, la criminalisation de l'action syndicale avec les 8 de Goodyear. La Ligue des Droits de l'Homme s'est opposée à la poursuite de l'Etat d'urgence pour des motifs que nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer auprès de votre chef de cabinet le 30 janvier. Nous condamnons la faible action de la France en matière de politique migratoire et le peu de réfugiés accueillis au regard de l'urgence humanitaire.

Dans notre département, la FSU conteste avec force les Obligations de Quitter le Territoire Français que la Préfecture continue d'adresser aux familles. Ces OQTF plongent les enfants dans une situation précaire comme si elle ne l'était pas assez, ainsi que dans une insécurité affective et mentale peu propices à la sérénité nécessaire pour les apprentissages. Nous nous berçons de mots en parlant de solidarité et de vivre-ensemble quand, dans le même temps, les décisions prises sont contraires à la Charte des Droits de l'Enfant que l'on nous demande pourtant d'enseigner ...

Dans la Nièvre, nous assistons à une carte scolaire intrinsèquement liée à la Convention, « Faire vivre l'Ecole de la Nièvre 2016-2018 », pour laquelle des élus et des syndicats s'étaient enthousiasmés, et dont la FSU a dénoncé dès le départ les effets pervers. Nous savons aujourd'hui que certains maires avaient également entrevu le risque induit par cette Convention et ne l'avaient pas signée. En effet, le document prévoit « la scolarisation de tout ou partie des élèves de cycle III dans des pôles pédagogiques pour favoriser l'émulation et faciliter l'entrée en 6ème dans le cadre de la mise en oeuvre de la réforme des collèges. » CQFD.

Mais comment ne pas y voir un manque de considération pour les RPI qui ont effectué de nombreux efforts quant à l'équipement informatique et à l'amélioration de leur infrastructure, efforts aussi au moment de la mise en place des activités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. A notre connaissance, aucune donnée ne prouve qu'on apprend mieux en milieu urbain et la FSU dénonce l'opposition ville/campagne liée à l'argument selon lequel il y aurait un manque d'émulation du fait des petits effectifs. A l'inverse, la FSU estime qu'une classe à petits effectifs favorise les échanges entre pairs et que les enseignants consacrent ainsi davantage de temps aux élèves .. comme en Finlande, a-t-on envie d'ajouter !

A Nevers, dans le cadre de la restructuration du patrimoine scolaire, 72 heures se sont écoulées entre les scénarii évoqués et la décision du maire en amont du vote du conseil municipal ; eu égard aux déplacements de postes d'enseignants, à la fermeture d'une école et aux incidences multiples tant sur les personnels que sur les élèves, nous demandons qu'un CTSD soit réuni au plus vite, pour que les représentants du personnel puissent relayer les avis des collègues.

Dans les collèges, avec 12 suppressions de postes à la rentrée dans notre département, la FSU constate que les annonces sur la réforme du collège ont fait long feu. L'an dernier à la même époque, il était annoncé la suppression de 9 postes pour une baisse des effectifs de 161 élèves. Les postes ont été retirés mais la baisse des effectifs n'a pas eu lieu. Cette année, dans le cadre de la réforme du collège, il est prévu la suppression de 12 postes pour une baisse des effectifs annoncée de 140 élèves. Il est clair que la situation ne s'améliorera pas dans les collèges du département.

A cela, il faut ajouter les autres méfaits de la réforme du collège qui suscitent un grand mécontentement chez les enseignants :

- Une autonomie des établissements qui, dans les faits, ne conduit pas à une meilleure prise en compte des besoins de élèves puisque les décisions ont lieu actuellement parfois sans discussions avec les équipes dans les établissements mais sert clairement à la rationalisation des postes. En outre, elle tend à provoquer des inégalités territoriales.
- Des classes bilangues dont la suppression massive était annoncée pour finalement être maintenue en majorité mais il est à la fois impossible de trouver des enseignants d'espagnol et dans le même temps, d'occuper les enseignants d'allemand. Mais voyez les conditions, puisque le maintien ne concerne que la classe de sixième, le Rectorat annonçant officiellement la fermeture des bilangues sur les trois autres niveaux de collège. Les élèves se retrouvent ainsi mélangés avec des élèves de LV2 qui ont parfois une différence de deux ans de temps de pratique.
- De langues anciennes réduites à portion congrue
- Une mise en œuvre de la réforme sur les quatre années de collège au mépris de la cohérence pour les élèves déjà au collège et du travail des enseignants dont on ne voit pas comment ils seront plus disponibles s'ils doivent refaire tous leur cours l'an prochain. De plus, les départs

massifs en formation désorganisent les établissements tant il y a d'enseignants absents certains jours. C'est la mise au travail des élèves qui est compromise. En outre, ces formations n'amènent bien souvent aucune réponse aux questions des enseignants qui en reviennent souvent encore plus convaincus des dangers de cette réforme, s'il en était besoin.

- L'augmentation du nombre de réunions qui seront nécessaires pour se coordonner dans les cycles ou dans les nouveaux dispositifs alors qu'un cadrage national (repère dans les programmes ...) aurait permis de laisser du temps aux enseignants pour se consacrer à leur élèves et donner à chacun ce qui lui est nécessaire.

Globalement, cette réforme revient à offrir moins d'école en limitant à 26 heures le nombre d'heures de cours des élèves et ainsi ce n'est pas une réduction des inégalités sociales qui aura lieu mais bel et bien un accroissement de ces inégalités. En effet, les milieux socio-professionnels favorisés auront les moyens de compenser cette réduction pour leurs enfants par des cours particuliers ou des activités extrascolaires, alors que les familles défavorisées n'auront pas ces possibilités.

Nous ne déversons pas de fumier dans la rue, nous ne brûlons pas de pneus et sans opposer les luttes entre elles, nous tenons à souligner l'inquiétude des parents d'élèves voire leur colère.

Dans le premier degré, nous relevons aussi la déception des collègues qui voient les difficultés d'exercice augmenter au regard de conditions inadéquates : les dégâts causés par la pénurie des RASED, l'insatisfaction provoquée par la mise en place des rythmes scolaires, la difficulté à accueillir les enfants de moins de 3 ans dans les conditions de la circulaire de décembre 2012, etc.

Par ailleurs, nous estimons qu'il vous appartient Monsieur l'Inspecteur d'académie, Monsieur le préfet, Mesdames et Messieurs les élus et responsables des collectivités territoriales de préserver et garantir l'équité territoriale dans les conditions d'accueil et d'apprentissages des élèves sans oublier les conditions de travail des enseignants. La FSU vous demande de porter la plus grande attention sur la réalité des écoles, les organisations pédagogiques, les projets en matière d'aménagement, la nécessaire présence des collèges ruraux. Il serait facheux que l'audience avec M. le Ministre reste sans lendemain.